

Table des matières

La Commission consultative des politiques examine la Déclaration mondiale sur la propriété intellectuelle	2
Le directeur général rencontre quatre premiers ministres à Genève: Lesotho, Maroc, Bélarus, Sénégal	4
L'OMPI et la Ligue des États arabes renforcent leur coopération	6
Le directeur général de l'OMPI rend hommage à la première dame d'Égypte	7
Nombre record de plaintes pour cybersquattage déposées en mai	8
Tenue d'une réunion sur l'accès aux traitements VIH/SIDA	9
Visites	10
Le directeur général se rend à Cuba et au Costa Rica	10
Médaille d'or décernée à titre posthume à un scientifique du Costa Rica	11
Coopération pour le développement	12
Colloque asiatique de l'OMPI sur la protection internationale des marques	12
Conférence internationale sur la formation des milieux d'affaires en matière de propriété intellectuelle	13
Genève	14
GDCnet : rapide, souple, efficace et axé sur la technologie	14
L'OMPI renouvelle son soutien au Festival de la Bâtie	15
Un livre met en lumière les avantages socio-économiques de la protection de la propriété intellectuelle	16
Calendrier des réunions	17
Publications	19

La Commission consultative des politiques examine la Déclaration mondiale sur la propriété intellectuelle



Photo: Mercedes Martinez Dozal

M. Idris avec les membres de la Commission consultative des politiques. Quatrième à partir de la gauche: S.A.R. le prince El-Hassan Bin Talal, président de la commission.

La Commission consultative des politiques (CCP) de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), réunie le 15 juin au siège de l'Organisation à Genève, a convenu de la nécessité d'affirmer fermement devant la communauté internationale la valeur de la propriété intellectuelle en tant qu'instrument de promotion de la création de richesses et du développement économique.

Le projet de déclaration

Cette réunion d'une journée, présidée le matin par S.A.R. le prince Hassan Bin Talal de Jordanie et par l'ancien président des Philippines, M. Fidel Ramos, l'après-midi, était axée sur l'examen d'un projet de "déclaration mondiale sur la propriété intellectuelle". Ce projet de déclaration, dû à l'initiative du vice-ministre chargé des affaires internationales au ministère du commerce et de l'industrie du Japon, M. Hisamitsu Arai, a été approfondi par un groupe de travail de la CCP. Le projet de déclaration met en évidence la portée universelle de la propriété intellectuelle dans les sociétés contemporaines

fondées sur le savoir tout en réaffirmant le rôle historique, culturel, social et économique joué par la propriété intellectuelle à travers les âges. Il met l'accent sur l'importance des droits de propriété intellectuelle en tant qu'incitation à la création, milite en faveur de l'égalité d'accès aux fruits de la créativité et souligne leur contribution à la création de richesses pour tous. La déclaration préconise une série d'activités à mettre en œuvre pour sensibiliser le public, diffuser des

informations à valeur ajoutée sur la propriété intellectuelle et améliorer les services d'enregistrement international. Le besoin d'encourager l'utilisation effective de la propriété intellectuelle et de protéger la diversité culturelle a également été abordé.

Les membres de la CCP ont échangé des vues au sujet du projet de texte et ont décidé de poursuivre les consultations dans les semaines à venir en vue d'adopter la déclaration. Après adoption par la CCP, la déclaration serait soumise aux assemblées de l'OMPI à leur session annuelle de septembre.

Rôle de l'OMPI

Un document sur le rôle de l'OMPI dans un monde en mutation, présenté par M. Henry Olsson, conseiller spécial au ministère suédois de la justice, figurait également à l'ordre du jour de la réunion. Ce document passe en revue les principaux sujets de controverse actuelle dans le domaine de la propriété intellectuelle, telle que la protection par brevet des plantes, des produits



Photo: Mercedes Martinez Dozal

De gauche à droite, M. Abdelbaki Hermassi, M. Kamil Idris, M. Hisamitsu Arai, M. Shozo Uemura (OMPI), M. Bruce Lehman.

Les personnalités suivantes ont assisté à la réunion de juin de la Commission consultative des politiques :

- M. Jorge Amigo Castañeda, directeur général de l'Institut mexicain de la propriété industrielle;
- M. Hisamitsu Arai, vice-ministre chargé des affaires internationales au ministère japonais du commerce international et de l'industrie;
- M. Amara Essy, ancien ministre d'État et ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire;
- M. Mayer Gabay, premier vice-président du Tribunal administratif des Nations Unies et président des Commissions de révision des lois sur les brevets et le droit d'auteur au ministère israélien de la justice;
- Mme Arundhati Ghose, membre de la Commission du service public de l'Union indienne et ancienne ambassadrice et représentante permanente de l'Inde en poste à la Mission permanente de l'Inde à Genève;
- M. Walter Gyger, ambassadeur de la Suisse en Inde;
- Son Altesse royale le prince El-Hassan Bin Talal du Royaume hachémite de Jordanie;
- M. Abdelbaki Hermassi, ministre de la culture de la Tunisie;
- M. Wilhelm Höynck, ancien ambassadeur et représentant permanent de l'Allemagne en poste à la Mission permanente de l'Allemagne à Genève;
- M. Lakshman Kadirgamar, ministre des affaires étrangères de la République socialiste démocratique du Sri Lanka;
- M. Bruce Lehman, président de l'International Intellectual Property Institute et ancien sous-secrétaire au commerce et commissaire aux brevets et aux marques (États-Unis d'Amérique);
- M. Henry Olsson, conseiller spécial au ministère suédois de la justice et ancien directeur du département du droit d'auteur à l'OMPI;
- M. Philippe Petit, représentant permanent de la France auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;
- M. Marino Porzio, avocat, conseiller au ministère chilien des affaires étrangères et président des assemblées des États membres de l'OMPI;
- M. Zonghuai Qiao, ambassadeur en poste à la Mission permanente de la République populaire de Chine à Genève;
- M. Fidel Ramos, ancien président des Philippines;
- M. Vasily Sidorov, ambassadeur et représentant permanent de la Fédération de Russie en poste à la Mission permanente de la Fédération de Russie à Genève;
- M. Petar Stoyanov, président de la République de Bulgarie;
- M. John Weekes, président de Global Trade Practice, APCO Worldwide, et ancien ambassadeur et représentant permanent du Canada en poste à la Mission permanente du Canada à Genève.

pharmaceutiques et des gènes. Le document suggère les moyens que l'OMPI pourrait mettre en œuvre pour traiter ces questions. Les membres de la CCP ont suggéré que l'Organisation étudie en même temps les aspects positifs du système de propriété intellectuelle ainsi que les problèmes qu'il soulève. Ils ont proposé que les aspects de la biotechnologie et des savoirs traditionnels restent au premier rang des préoccupations de l'Organisation et soient portés à l'attention des hauts responsables politiques.

La commission a également entendu des exposés sur l'action de l'Organisation dans le domaine de l'harmonisation du droit des brevets, sur l'Académie mondiale de l'OMPI, sur le WIPONET, et sur les activités de sensibilisation menées par l'OMPI.

Le président bulgare, M. Petar Stoyanov, a réaffirmé l'importance de la propriété intellectuelle en tant qu'instrument de création de richesses. Il a fait valoir que le système de propriété intellectuelle n'a pas d'équivalent pour récompenser "les individus créatifs et innovateurs qui traduisent les idées en produits et en entreprises générateurs de revenus et d'emplois, contribuant ainsi au développement économique et à la création de richesses". Il a poursuivi en disant qu'"il appartient aux gouvernements et aux décideurs politiques de créer des conditions commerciales et économiques encourageant et favorisant la créativité et l'innovation". Enfin, il a souligné qu'il importe de démythifier les droits de propriété intellectuelle.

Le directeur général de l'OMPI, M. Kamil Idris, a remercié les membres de la commission pour leur contribution aux travaux de la CCP et a



Photo: Mercedes Martinez Dozal

Son Altesse royale le prince El-Hassan Bin Talal et M. Vasily Sidorov.

fait observer que, dans un passé pas si lointain, les questions de propriété intellectuelle n'étaient pas à l'ordre du jour des responsables politiques, et encore moins de leurs stratégies politiques. M. Idris a fait remarquer que la propriété intellectuelle est aujourd'hui une partie clé de la stratégie des dirigeants des entreprises en ajoutant que la valeur d'une entreprise repose avant tout sur ses actifs incorporels et le système de propriété intellectuelle rend compte de cette valeur.

Mandat de la CCP

Constituée de personnalités éminentes des milieux politiques, diplomatiques, juridiques et administratifs, la CCP a pour mission de renforcer les capacités de l'OMPI s'agissant de s'adapter et de réagir rapidement, judicieusement et efficacement aux événements internationaux et régionaux survenant dans les domaines de la propriété intellectuelle et des techniques de l'information et dans d'autres domaines qui ont une incidence sur les opérations et le cadre d'action de l'Organisation. Les avis éclairés des membres de la CCP contribuent à faire en sorte que l'OMPI reste en phase avec les réalités changeantes du monde moderne et sont des atouts précieux dans les efforts menés par l'Organisation pour démythifier la propriété intellectuelle. La commission a pour mission d'aider le directeur général à arrêter des politiques adaptées aux tendances nouvelles et émergentes dans le domaine de la propriété intellectuelle. À l'instar de la commission consultative du monde de l'entreprise (CCE), la CCP est un organe strictement consultatif. ■

Le directeur général rencontre quatre premiers ministres à Genève

Lesotho

M. Idris et le premier ministre du Lesotho, M. Pakalitha Mosisili, se sont entretenus le 27 juin au cours d'une réunion au siège de l'OMPI des moyens de tirer parti du système de propriété intellectuelle au Lesotho. Au cours de cette rencontre, M. Idris a pris des engagements additionnels en faveur d'un élargissement des activités de l'OMPI au Lesotho.

Les débats ont mis l'accent sur le rôle du système de propriété intellectuelle dans la préservation des savoirs traditionnels et des ressources biologiques des économies africaines fondées sur l'agriculture. M. Idris a aussi souligné combien il importait de sensibiliser le public aux avantages économiques et sociaux que peut offrir la protection au titre de la propriété intellectuelle.

“On s'accorde de plus en plus à reconnaître l'importance stratégique de la protection de la propriété intellectuelle en tant que facteur de développement social et économique” a déclaré M. Idris à l'issue de ses entretiens avec le premier ministre. “Des pays comme le Lesotho, et en fait, l'ensemble du continent africain, tireraient de nombreux avantages de l'établissement de systèmes efficaces en matière de création, d'utilisation et de protection de la propriété intellectuelle. Nous sommes très heureux de pouvoir continuer à appuyer les mesures de renforcement des capacités prises par le Gouvernement du Lesotho en vue de recueillir les avantages sociaux et économiques d'un système de propriété intellectuelle efficace et pleinement opérationnel.”

À l'avenir, l'assistance fournie par l'OMPI comprendra une aide à l'établissement de systèmes de protection modernes et informatisés dans les domaines de la propriété industrielle et du droit d'auteur, des cours de formation professionnelle dispensés par l'Académie mondiale de l'OMPI et la fourniture de matériels de formation à la propriété intellectuelle à l'intention de l'Université du Lesotho.

Maroc

Le 28 juin, M. Idris s'est entretenu avec le premier ministre marocain, M. Abdelrahman Youssoufi, sur les moyens de renforcer encore le système de la propriété intellectuelle au Maroc.

M. Idris et M. Youssoufi ont fait le point sur les activités de coopération entre l'OMPI et le Maroc, pays auquel l'Organisation fournit une assistance juridique et technique importante. Ils ont décidé d'intensifier la coopération, en particulier dans les domaines de la mise en valeur des ressources humaines et du renforcement des institutions. L'OMPI continuera d'apporter une assistance au Maroc en ce qui con-

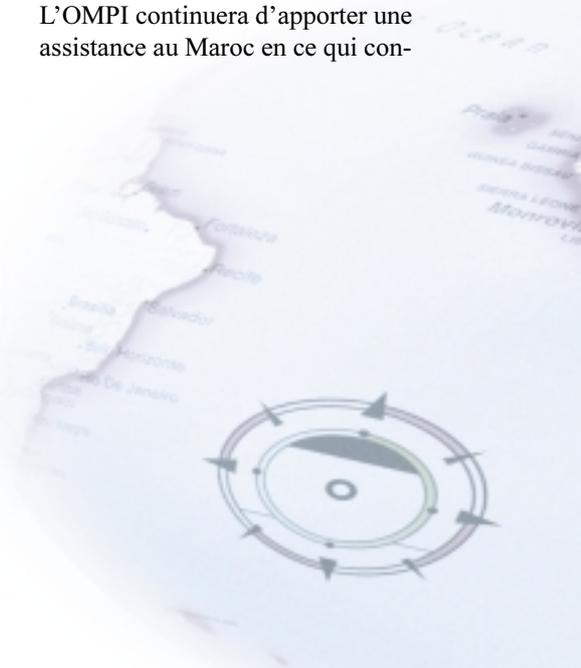




Photo: Mercedes Martinez Dozal

M. Idris, M. Pakalitha Mosisili, premier ministre du Lesotho, et l'ambassadeur Retselisitsoe Victor Lechesa de la Mission permanente du Lesotho à Genève.



Photo: Mercedes Martinez Dozal

M. Idris et M. Abdelrahman Youssoufi, premier ministre du Maroc.



Photo: Mercedes Martinez Dozal

M. Idris et M. Vladimir Ermoshin, premier ministre du Bélarus.

cerne la révision de la législation en matière de propriété intellectuelle.

M. Idris et M. Youssoufi ont salué le lancement réussi, en octobre 1999, d'un programme d'enseignement de la propriété intellectuelle pour les étudiants de troisième cycle à l'Université Hassan II de Casablanca. L'OMPI a aidé l'université à mettre en place un programme débouchant sur un diplôme de troisième cycle en droit de la propriété intellectuelle (diplôme d'études supérieures spécialisées de propriété intellectuelle). Ce programme d'une durée de deux ans couvre à la fois la propriété industrielle et le droit d'auteur.

Les entretiens ont également porté sur le rôle du système de la propriété intellectuelle dans la préservation des savoirs traditionnels. M. Idris a informé le premier ministre que l'OMPI était prête à fournir l'assistance technique nécessaire afin d'aider le Maroc à utiliser le système de propriété intellectuelle pour préserver son héritage culturel.

M. Idris et M. Youssoufi ont reconnu l'importance stratégique d'un système de propriété intellectuelle solide et l'intérêt d'un tel système pour attirer les investissements étrangers et faciliter le transfert des techniques.

Bélarus

Le 30 juin, M. Idris a pris l'engagement que l'Organisation prêtera son concours au Bélarus afin de lui permettre de renforcer son système de propriété intellectuelle. Au cours d'un entretien avec le premier ministre du Bélarus, M. Vladimir Ermoshin, le directeur général a réaffirmé l'importance stratégique de la propriété intellectuelle pour l'avenir du développement économique, social et culturel du Bélarus.

M. Ermoshin et M. Idris ont abordé la question des relations bilatérales et sont convenus de la nécessité d'intensifier la coopération, en particulier dans le domaine du renforcement des institutions et de la mise en valeur des ressources humaines. Le premier ministre a fait part au Directeur général de l'intention de son gouvernement de créer un centre national de propriété intellectuelle qui aurait pour mission de promouvoir la recherche scientifique, la formation, l'innovation et l'invention. M. Idris a déclaré que l'OMPI apportera son soutien au Gouvernement du Bélarus dans cette entreprise.

Le premier ministre a souligné que le président du Bélarus, M. Alexander Lukashenko, est fermement résolu à mettre en place un système de propriété intellectuelle solide. Il a ajouté que le Bélarus



L'OMPI et la Ligue des États arabes renforcent leur coopération

reconnait l'importance stratégique de la propriété intellectuelle et que l'avenir du pays repose sur le vaste potentiel de créativité de son peuple qui s'ajoute aux ressources naturelles du pays. M. Idris a acquiescé en ajoutant que les seules ressources inépuisables sont les produits de l'esprit. Il a encouragé le Bélarus à continuer d'exploiter l'immense potentiel de créativité de son peuple.

Sénégal

Le 30 juin, M. Idris a rencontré M. Moustapha Niassé, premier ministre du Sénégal, pour s'entretenir des moyens de renforcer la protection de la propriété intellectuelle au Sénégal. Le directeur général a promis que l'OMPI continuera d'apporter son assistance au Gouvernement sénégalais pour mettre en place dans le pays une infrastructure de propriété intellectuelle efficace.

M. Niassé et M. Idris se sont entendus sur un ensemble de mesures à prendre en vue de renforcer la capacité du Sénégal de mettre en valeur son potentiel créatif. Ces mesures comprennent, entre autres, la formation d'un personnel qualifié, la mise en place d'institutions et une assistance technico-juridique, notamment dans le domaine des indications géographiques et dans celui de la mise en valeur des savoirs traditionnels. À cette fin, le directeur général et le premier ministre ont convenu qu'une mission officielle de l'OMPI se rendra prochainement à Dakar en vue de concevoir un plan d'action pour le Sénégal.

M. Idris a félicité le Sénégal de ses efforts de longue date visant à encourager la prise de conscience des questions de propriété intellectuelle au plan régional. ■



M. Ahmad Esmat Abdel Meguid, secrétaire général de la LEA, et M. Kamil Idris.

La coopération entre la Ligue des États arabes (LEA) et l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) en vue de renforcer la protection de la propriété intellectuelle dans les pays arabes figurait parmi les questions abordées en priorité lors d'entretiens qui ont eu lieu le 27 juin à Genève entre M. Ahmad Esmat Abdel Meguid, secrétaire général de la LEA, et M. Kamil Idris, directeur général de l'OMPI. M. Abdel Meguid et M. Idris ont reconnu la nécessité de renforcer les systèmes de propriété intellectuelle des pays du monde arabe et de sensibiliser l'opinion publique aux avantages de la protection de la propriété intellectuelle.

“La protection de la propriété intellectuelle et la constitution d'un potentiel sont, pour les pays de la région arabe, des facteurs extrêmement importants, qui favorisent le développement économique tout en préservant le riche patrimoine culturel de la région”, a dit M. Idris. “En forgeant des liens plus étroits entre l'OMPI et la LEA, il sera possible de développer les mesures visant à

renforcer la protection de la propriété intellectuelle et à faire plus généralement comprendre son rôle et l'intérêt qu'elle présente en procurant d'importants avantages économiques, sociaux et culturels à tous les pays de la région.”

Ces derniers mois, l'OMPI a élargi le champ de ses activités avec la LEA en fournissant une assistance juridique et technique pour la création d'une unité de propriété intellectuelle auprès du Secrétariat général de la Ligue arabe. Plusieurs activités communes sont également envisagées, dont une exposition d'artistes arabes de Bahreïn, d'Égypte, de Jordanie, du Liban, d'Oman, du Soudan et de Tunisie, qui doit avoir lieu au siège de l'OMPI du 25 septembre au 3 octobre prochain. En outre, il est prévu que les deux organisations mettent sur pied conjointement, au cours du premier trimestre de 2001, une conférence régionale pour les pays arabes sur les questions émergentes dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Le directeur général de l'OMPI rend hommage à la première dame d'Égypte

M. Kamil Idris, directeur général de l'OMPI, a décerné le 29 juin une citation à Mme Suzanne Moubarak en reconnaissance de sa "vision et de son action exemplaire afin de mettre le savoir et l'information à la portée des enfants et des jeunes et de favoriser leur sens de l'innovation et leur créativité".

"Mme Moubarak contribue activement à promouvoir une meilleure compréhension de la propriété intellectuelle par une éducation qui insuffle aux enfants un désir de connaissance", a déclaré M. Idris. "Entretenir chez les jeunes la soif de connaissance et d'information est un moyen avéré de stimuler leur créativité et l'originalité de leur pensée. C'est ainsi que l'on fait naître des esprits inventifs."

En recevant cette récompense, Mme Moubarak a souligné l'importance de la promotion des droits de propriété intellectuelle dans son pays. "Cette cause nous tient particulièrement à cœur en Égypte", a-t-elle déclaré. "Ainsi que nous le savons tous, elle constitue le meilleur moyen de promouvoir et de stimuler les pensées, les idées, les inventions, les nouvelles techniques, ainsi que les méthodes scientifiques, les œuvres d'art et la littérature, autant d'éléments qui sont au cœur de toute culture et exercent une influence déterminante sur le progrès et la prospérité de l'humanité."

Mme Moubarak est connue pour ses activités de promotion du respect de la propriété intellectuelle auprès d'un groupe cible très important, à savoir les enfants et les jeunes. Ces enfants, qui sont les scientifiques, les inventeurs, les artistes et les musiciens de demain, auront besoin du système de propriété intellectuelle pour transformer leur génie créateur en actifs tangibles qui vien-



Photo: Mercedes Martínez Dozal

La première dame d'Égypte, Mme Suzanne Moubarak, signe le livre d'or au centre d'information de l'OMPI.

dront s'ajouter à la richesse matérielle et culturelle d'un pays.

"L'OMPI a pour mission de promouvoir la protection de la propriété intellectuelle", a déclaré M. Idris. "Ce rôle n'a jamais été aussi crucial qu'aujourd'hui, où le savoir et l'information occupent une place de plus en plus importante dans la société." Il a exprimé sa reconnaissance à Mme Moubarak pour les efforts personnels qu'elle a déployés en vue de mieux faire connaître la propriété intellectuelle et d'associer la population au débat.

Mme Moubarak participe activement à des programmes de protection de l'enfance en Égypte. Elle est présidente du Comité consultatif auprès du Conseil national de la protection de la mère et de l'enfant, de la Commission nationale de la condition de la femme et de la société pour une protection intégrée.

La première dame d'Égypte est aussi présidente du Conseil égyptien des livres pour la jeunesse, qui s'efforce notamment de sensibiliser les jeunes à la propriété intellectuelle.

Mme Moubarak a exprimé un soutien indéfectible aux activités de l'OMPI en encourageant la créativité et l'innovation. Deux réunions de l'OMPI consacrées au droit d'auteur se sont tenues au Caire, la première en février 1998 et la seconde en avril 2000, sous le parrainage de Mme Moubarak. "Je considère que ces deux réunions constituent le point de départ d'un programme de coopération plus intensif et durable pour la protection des droits de propriété intellectuelle en Égypte et dans toutes les régions arabes et africaines", a-t-elle déclaré, "afin de contribuer au développement économique, social, intellectuel et culturel de cette partie du monde."

Nombre record de plaintes pour cybersquattage déposées en mai

Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a enregistré un nombre record d'affaires de cybersquattage au mois de mai, portant à 569 le nombre total d'affaires dont le centre a été saisi (y compris les litiges relatifs à des domaines correspondant à des codes de pays). L'augmentation du nombre de cas soumis au Centre depuis qu'il a commencé à administrer les litiges relatifs aux noms de domaine en décembre 1999 (une en décembre, 28 en janvier, 79 en février, 133 en mars, 119 en avril, et 172 en mai) reflète l'importance économique grandissante des noms de domaine.

Les requérants qui ont recours à la procédure viennent d'horizons les plus divers : grandes entreprises renommées, petites et moyennes entreprises, particuliers, personnalités célèbres et organisateurs d'événements sportifs. Les litiges impliquent des parties dans 53 pays aux quatre coins du monde, ce qui démontre bien le caractère international du problème. En ce qui concerne la répartition géographique à la fois des requérants et des défendeurs, les statistiques montrent qu'elle reflète dans l'ensemble le degré de connexion à l'Internet. Le plus grand nombre d'affaires concerne des parties originaires des États-Unis d'Amérique qui représentent plus de la moitié des demandeurs (299) et plus de la moitié des défendeurs (332). Des 179 décisions rendues à ce jour, 147 ont abouti au transfert du nom de domaine au demandeur. Trente-deux plaintes ont été rejetées et un nombre considérable de litiges a été réglé avant qu'une sentence ne soit rendue. Des statistiques actualisées sur les affaires peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://arbitr.wipo.int/domains/statistics/index.html>.

Un nombre croissant de personnalités célèbres ont recours à la procé-

sure pour reconquérir leur identité Internet détournée par des pirates ou cybersquatteurs sur l'Internet. Dans deux affaires récentes soumises à l'OMPI, un groupe d'experts indépendants s'est prononcé en faveur des célébrités sur la base de la "common law" plutôt qu'en se fondant sur le droit des marques. Pour de plus amples renseignements sur ces décisions, voir les affaires concernant juliaroberts.com (D200-0210) et jeannettewinterson.com (D200-0235) à l'adresse suivante : <http://arbitr.wipo.int/domains/decisions/index.html>.

De plus en plus d'affaires relatives au sport aboutissent également à l'OMPI. À titre d'exemple, on citera les affaires suivantes : worldcup2002.com (football), rydercup.com (golf), pgachampionship.com (golf), uefachampionship.com, girondebordeaux.com (football français), greenbaypackers.com (football américain), et corinthians.com (football brésilien).

"L'augmentation du nombre d'affaires de cybersquattage témoigne de l'importance croissante attachée aux noms de domaine par les entreprises et les particuliers présents sur l'Internet", a déclaré M. Francis Gurry, sous-directeur général de l'OMPI et directeur du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI. Il a souligné la nécessité de poursuivre les travaux de définition sur d'autres aspects du système des noms de domaine ayant trait à la propriété intellectuelle. "Il ressort des affaires soumises au Centre qu'il convient de définir plus précisément le "cyber-squattage" au regard du champ d'application des principes actuels", a-t-il ajouté. "Ainsi, on peut se demander si ces principes s'appliquent aussi à d'autres domaines tels que les noms commerciaux, les indications géographiques et d'autres droits qui ne

découlent pas nécessairement de l'enregistrement d'une marque."

Des affaires sont actuellement soumises au Centre en vertu des principes directeurs régissant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine adoptés par l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) le 26 août 1999, qui portent sur des domaines génériques de premier niveau (.com, .net et .org). Le Centre de l'OMPI offre aussi des services de règlement des litiges à six unités d'enregistrement nationales, dont celles de Tuvalu (.tv) et Nioué (.nu). Deux affaires concernant la terminaison .nu sont actuellement en instance.

Les principes directeurs adoptés par l'ICANN prévoient la création d'un système de règlement administratif uniforme et obligatoire des litiges relatifs à des affaires d'enregistrement abusif ou de mauvaise foi, également connu sous la désignation de "cybersquattage". Dans le cadre de ce système, des commissions composées d'un ou trois experts nommés par le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI mettent en œuvre des procédures simples, rapides et économiques pour examiner les plaintes et remédier aux atteintes manifestes aux droits des propriétaires de marques, laissant aux tribunaux le soin de traiter les affaires les plus complexes. Selon ces procédures, chaque litige doit être réglé dans un délai de 45 jours. Si la partie perdante ne fait pas appel devant la juridiction compétente dans un délai de 10 jours, l'unité d'enregistrement est tenue d'appliquer la décision de la commission à l'expiration de ce délai. Lorsqu'une affaire est soumise au Centre, le nom de domaine sur lequel porte le litige est publié sur le site web du Centre, ainsi que la décision rendue (<http://arbitr.wipo.int/domains/cases/index.html>).

Tenue d'une réunion sur l'accès aux traitements VIH/SIDA

Une réunion, organisée par la Fondation du Présent avec le concours de la Fondation Ford et la collaboration de l'OMPI, s'est intéressée aux moyens de faciliter et d'élargir l'accès aux traitements VIH/SIDA.

Une trentaine de participants représentant les différentes parties intéressées, à savoir professionnels de la santé, personnes porteuses du virus ou atteintes du SIDA, industrie pharmaceutique, organisations internationales ainsi que des représentants du secteur privé confrontés aux problèmes du SIDA, étaient présents à la table ronde sur un consensus en matière d'accès aux traitements VIH/SIDA qui s'est tenue les 19 et 20 juin au siège de l'OMPI à Genève. M. Ron McInnis, directeur du Global Health Council à Washington et Mme Sophia Monica Mukasa, directrice de AIDS Support Organization à Mperewe (Ouganda), ont animé les débats.

Le fossé en matière d'accès aux traitements qui sépare les malades VIH/SIDA des pays industrialisés de ceux des pays en développement

figurait en tête des sujets débattus. Le révérend Gideon Byamugisha d'Ouganda a parlé des barrières qui empêchent les personnes porteuses du virus ou atteintes du SIDA d'accéder à un traitement adéquat. Des professionnels de la santé africains ainsi que les représentants de plusieurs ministères ont souligné à quel point il était difficile de mobiliser des fonds en faveur du secteur de la santé.

Au centre des discussions se trouvait en outre la déclaration d'intention commune publiée le 11 mai par cinq sociétés de l'industrie pharmaceutique, à savoir Boehringer-Ingelheim, Bristol-Myers Squibb, Glaxo Wellcome, Merck & Co., Inc., et F. Hoffman-La Roche, et cinq programmes ou institutions des Nations Unies, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Banque mondiale, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

Cette première table ronde multisectorielle qui a examiné la déclaration d'intention et sa mise en œuvre a estimé que la déclaration était à considérer comme un accord cadre sur les principes auxquels toutes les parties intéressées pouvaient souscrire. Ses signataires, tant du côté des organisations intergouvernementales que de celui de l'industrie, ont fait part de leur volonté d'engager rapidement des négociations avec les pays intéressés en vue de la conclusion d'accords détaillés.

D'autres exposés ont été donnés par les représentants des institutions des Nations Unies. Le Dr Peter Piot, directeur exécutif d'ONUSIDA, a



évoqué le rôle et les responsabilités d'ONUSIDA en facilitant l'accès aux traitements capables de sauver des vies. M. Richard Wilder, directeur de la Division des questions mondiales de propriété intellectuelle de l'OMPI, a parlé du rôle de l'OMPI dans ce débat et de l'activité de l'Organisation dans le domaine de la propriété intellectuelle et des produits pharmaceutiques. M. Wilder a également abordé la question de la mission de l'OMPI au regard de la propriété intellectuelle et de l'accès aux soins de santé. Il a souligné la nécessité pour les institutions des Nations Unies compétentes de coopérer au niveau national dans leurs domaines de responsabilité respectifs. Il a également mis l'accent sur le besoin d'une collaboration au niveau local entre les ministères compétents afin de maintenir la vigueur du système de propriété intellectuelle tout en aplanissant les difficultés d'accès aux médicaments auxquelles ils sont confrontés.

La table ronde a réitéré l'importance fondamentale de la recherche et du développement dans cette bataille pour trouver un remède contre le VIH/SIDA et le rôle joué par la protection de la propriété intellectuelle en tant que moyen incitant le secteur privé à investir dans cette bataille. Les participants sont également tombés d'accord quant à la nécessité d'une collaboration étroite entre toutes les parties intéressées en vue de contribuer à faciliter l'accès aux traitements et aux soins de santé partout où cela est nécessaire.



Visites

Le directeur général se rend à Cuba et au Costa Rica

Au cours d'une visite du 5 au 8 juin à Cuba et au Costa Rica, M. Kamil Idris, directeur général de l'OMPI, a souligné le rôle essentiel que joue la protection de la propriété intellectuelle dans la promotion de la croissance économique et du développement technologique.

Au cours de ses visites, M. Idris a mis l'accent sur différentes questions, notamment la protection des savoirs traditionnels et de la biodiversité, l'accès aux ressources génétiques et la protection et le développement des inventions biotechnologiques, du commerce électronique et des communications électroniques. Il a souligné le besoin de mettre au point de nouveaux indicateurs fondés sur les données statistiques pertinentes afin de démontrer l'incidence de la propriété intellectuelle sur le produit national brut des pays en développement.

Dans le cadre de cérémonies officielles de remise de distinctions dans les deux pays, M. Idris a rendu hommage à la valeur inestimable de l'apport de chaque inventeur individuel. À Cuba, il a remis une médaille d'or de l'OMPI à M. Nilo Castañeda en reconnaissance de sa contribution à la mise au point de fongicides à large spectre; il a également remis cette distinction à 17 autres inventeurs et innovateurs exceptionnels. Au Costa Rica, M. Idris a décerné une médaille d'or de l'OMPI à titre posthume à M. Clodomiro Picado Twight pour sa contribution à la recherche médicale, en particulier dans le domaine des sérums antivenimeux (voir encadré).

Cuba

À La Havane, M. Idris s'est entretenu avec le président Fidel Castro et plusieurs hauts fonctionnaires de l'État. Mme Rosa Elena Siméon, ministre de la science, de la technologie et de l'environnement, a brossé un vaste tableau des principes et stratégies fondamentaux appliqués par le Gouvernement cubain en matière de développement scientifique et technologique, de la structure de son ministère, de la modernisation du système de propriété industrielle et du rôle joué par la propriété intellectuelle dans le développement de ces domaines. Le ministre s'est félicité du soutien et de la coopération indéfectible que l'OMPI apporte à la modernisation et au renforcement du système de propriété intellectuelle.

Au cours d'entretiens avec d'autres ministres, différentes questions ont été abordées qui intéressent à la fois l'OMPI et le Gouvernement cubain, notamment le rôle de l'OMPI au sein du système des Nations Unies, la mise en œuvre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), les futures activités de l'Organisation mondiale du commerce et l'adhésion aux traités Internet de l'OMPI.



Photo: www.arttoday.com.



Photo: www.arttoday.com.

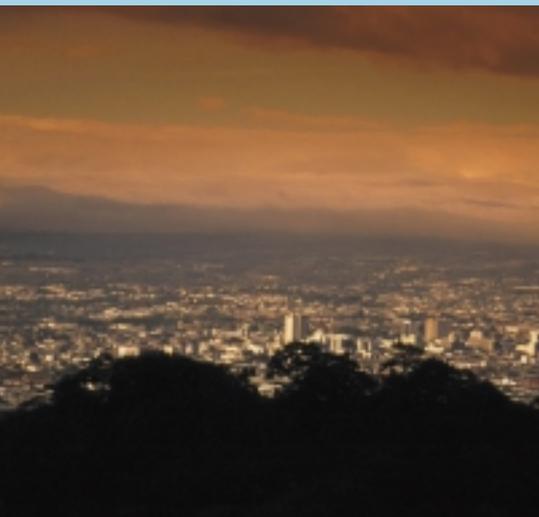


Photo: www.arttoday.com.

Médaille d'or décernée à titre posthume à un scientifique du Costa Rica

Costa Rica

Le 7 juin à San José, le président de la République, M. Miguel Ángel Rodríguez, s'est entretenu avec le directeur général.

M. Belisario Solano, membre du Congrès et président de la Commission sur la propriété intellectuelle du Congrès, a informé M. Idris sur les progrès accomplis en matière de modernisation du cadre juridique de la propriété intellectuelle au Costa Rica. Au cours des six mois passés, le législateur a adopté cinq nouvelles lois sur la propriété intellectuelle et adhéré au Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et au Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes. Le directeur général a annoncé que l'OMPI apporterait son soutien au Costa Rica en matière de renforcement des infrastructures techniques visant à faciliter l'utilisation de l'information dans le domaine de la propriété intellectuelle et à élargir l'accès à cette information.

L'OMPI rend hommage à Clodomiro Picado Twight en lui décernant une médaille d'or



M. Idris remet à Mme Lolita González Picado la médaille d'or de l'OMPI décernée à titre posthume au Dr Clodomiro Picado Twight.

Né en 1887, le Costa-ricien Clodomiro Picado Twight, homme de science éminent, était largement connu pour son rôle pionnier dans le domaine de la toxicologie. Au cours de sa vie, il a publié quelque 115 rapports de recherche étudiant à fond pratiquement tous les aspects de son environnement : sol, flore, faune, tissus humains, eau et autres. Il était diplômé en zoologie et en botanique et titulaire d'un doctorat de l'Université de la Sorbonne.

Les recherches de M. Clodomiro ont contribué à l'avancement et au renouvellement des sciences biologiques. En 1927, il a publié les résultats d'une recherche démontrant l'action inhibitrice de *bacillus genus penicillium sp* sur la prolifération de bactéries telles que staphylocoques et streptocoques; ses recherches ont contribué au développement de la pénicilline. Sa réputation au plan international était due en premier lieu à ses études des serpents venimeux et à sa contribution à la mise au point de différents sérums antivenimeux.

Ses autres contributions très importantes à la science résultaient surtout de ses recherches dans le domaine des maladies bactériennes qui affectent les haricots et celles qui causent la fermentation du café, ou encore de ses études démontrant les effets positifs de l'iode.

M. Clodomiro est décédé en 1944. À titre posthume, M. Idris lui a rendu hommage pour tout ce qu'il a accompli au cours de sa vie en remettant la médaille d'or de l'OMPI à sa belle-fille, Mme Lolita González Picado.

Coopération pour le développement

Colloque asiatique de l'OMPI sur la protection internationale des marques

L'OMPI a apporté son concours à l'Administration d'État de l'industrie et du commerce, qui est l'organe de tutelle de l'Office chinois des marques, pour organiser du 8 au 10 juin un colloque à Chengdu (Chine). Le colloque avait pour objectif de passer en revue les faits les plus récents en matière de protection des marques aux niveaux international, régional et national, d'échanger des vues sur les avantages du système de protection internationale selon l'Arrangement de Madrid et le Protocole de Madrid relatif à l'enregistrement international des marques (système de Madrid) et d'explorer les moyens de promouvoir l'utilisation du système de Madrid dans la région.

Une trentaine de participants étrangers et quelque 150 participants locaux ont assisté au colloque qui s'est intéressé à trois thèmes :

- la protection internationale des marques : derniers développements aux niveaux international et régional;
- la voie internationale vers la protection internationale des marques;
- situation actuelle en matière de protection des marques dans les pays de la région Asie.

Les sessions ont donné lieu à des dialogues utiles entre participants et les conférenciers ont été amenés à ouvrir très largement le débat sur les différents sujets à l'étude. Les participants ont soulevé de très nombreuses questions auxquelles des réponses ou des éclaircissements ont été fournis par les conférenciers et les fonctionnaires de l'OMPI qui étaient présents.



Hauts responsables de l'AEIC et de l'OMPI présents à la conférence : à gauche, M. Bai Dahua, commissaire adjoint de l'AEIC, troisième à partir de la gauche, M. François Curchod, vice-directeur général de l'OMPI, et à droite, M. Hou Lin, directeur général de l'Office des marques, AEIC.

Le sujet a suscité un très vif intérêt parmi les participants venus à la fois des administrations publiques et du secteur privé. Ils ont reconnu le rôle important des marques dans une économie fondée sur le savoir et l'incidence de l'économie fondée sur le savoir sur la protection des marques. Le besoin d'une protection internationale efficace des marques et du renforcement du rôle central joué par l'OMPI dans l'harmonisation de la protection internationale des marques a été souligné. On a également mis l'accent sur l'importance qu'il y a à améliorer la protection des marques notoirement connues, l'importance croissante de l'utilisation et de la protection des marques sur l'Internet et les avantages d'une utilisation du Traité sur le droit des marques (TLT) en ce qui

concerne la normalisation du dépôt des demandes d'enregistrement des marques.

Les pays participants ont clairement montré, à l'aide d'exemples glanés dans les secteurs public et privé, tout le parti que les pays en développement peuvent tirer de l'utilisation du système de Madrid. L'OMPI a été félicitée pour son action en faveur de la protection internationale des marques au moyen du système de Madrid et pour son programme de coopération pour le développement avec les pays de la région Asie-Pacifique. Plusieurs des pays participants ont saisi l'occasion de la réunion pour expliquer leurs projets et préciser leurs attentes spécifiques en matière de promotion de la protection internationale des marques.

Conférence internationale sur la formation des milieux d'affaires en matière de propriété intellectuelle

Une conférence sur la formation des milieux d'affaires en matière de propriété intellectuelle a été organisée conjointement par l'Académie mondiale de l'OMPI, le Gouvernement de Bulgarie et l'Université de l'économie nationale et mondiale de Sofia du 29 au 31 mai dans la capitale bulgare. Un groupe de 24 professeurs et conférenciers venus du monde entier y a participé, aux côtés de 50 participants bulgares.

L'objectif était de déterminer si l'enseignement de la propriété intellectuelle, tel qu'il est pratiqué actuellement dans les universités, répond de manière adéquate à la demande croissante du monde des affaires pour des spécialistes dans ce domaine. Les thèmes suivants figuraient au cœur du débat :

- les universités, sont-elles en mesure de satisfaire les besoins croissants des milieux d'affaires pour des spécialistes en propriété intellectuelle?
- perspectives et enjeux du système de propriété intellectuelle au XXI^e siècle;
- considérations politiques et stratégiques en matière de renforcement du rôle des universités et des instituts de recherche dans l'utilisation efficace du système de propriété intellectuelle;
- l'enseignement de la propriété intellectuelle et différentes manières de l'envisager, y compris l'utilisation des dernières techniques de l'information telles que l'Internet.

Les délibérations ont montré que la situation actuelle de l'enseignement



Église orthodoxe à Sofia, Bulgarie.

Photo: A. Mpazi/Sinjela

de la propriété intellectuelle dans les universités ne répond qu'insuffisamment à la demande croissante. Les participants ont convenu qu'il y a actuellement une forte demande de la part des universités pour un enseignement poussé en propriété intellectuelle, compte tenu notamment des bouleversements socio-économiques qui secouent le monde. Ils sont tombés d'accord pour dire que les universités ont l'obligation de relever le défi en dispensant une formation, les connaissances et le savoir-faire requis dans ce domaine.

Il a été recommandé d'aborder le problème sur deux fronts dans le cadre du plan d'étude universitaire en dispensant une formation en propriété intellectuelle susceptible de répondre aux besoins de tous les étudiants, mais en particulier, de tous ceux qui sont déjà engagés

dans le secteur de la propriété intellectuelle ou dans celui de l'entreprise.

Le rôle de l'OMPI et de l'AMO a été qualifié de vital pour le succès d'une formation en propriété intellectuelle dans différents pays, notamment en ce qui concerne :

- l'élaboration du plan d'étude;
- La fourniture de matériels didactiques sur la propriété intellectuelle;
- la désignation d'universités compétentes pour enseigner la propriété intellectuelle;
- l'assistance pour la mise en œuvre de nouvelles formes d'enseignement de la propriété intellectuelle, par exemple l'enseignement à distance via l'Internet.

Genève

GDCnet : rapide, souple, efficace et axé sur la technologie



Photo: Sylvie Castonguay

Genève, Suisse.

Le Geneva Diplomatic Community Network (GDCnet) est un réseau spécialement créé pour améliorer l'échange d'informations entre les organisations internationales et les missions permanentes à Genève. L'OMPI a coopéré avec l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation des Nations Unies à Genève (ONUG) et avec d'autres organisations internationales et missions à Genève afin de faciliter la mise en place du réseau GDCnet.

Les organisateurs du GDCnet se sont réunis le 8 juin à l'OMPI pour faire le point sur l'exécution du projet qui a d'ores et déjà permis à de nombreuses missions installées à Genève, notamment de pays en développement et de pays les moins avancés, de franchir les obstacles qui les empêchaient de se connecter sur l'Internet ou d'acquérir des ordinateurs et d'autres matériels informatiques.

Le GDCnet assure une connexion plus rapide et plus durable entre les missions et les organisations internationales, ainsi que l'accès à l'Internet. Il permet également la mise en commun de stratégies sus-

ceptibles de réduire considérablement les coûts de la transmission de l'information, de simplifier l'accès aux documents, de faciliter le travail en équipe assisté par ordinateur, d'organiser des vidéoconférences et de diffuser en direct, avec une excellente qualité, des conférences et réunions.

Le GDCnet utilise une connexion à grande vitesse dotée d'une technologie d'avant-garde non encore disponible sur le marché local. Parmi les éléments clés qui ont permis le succès du GDCnet figure le parrainage de sociétés telles que Swisscom, Alcatel, Cisco, Compaq et Microsoft, de même que les efforts conjugués de différentes organisations des Nations Unies telles que l'OMPI, l'UIT et l'ONUG. L'Office japonais des brevets s'est récemment joint au projet et apporte également son assistance au GDCnet.

Quelque 64 missions sont actuellement connectées au GDCnet, dont 18 représentent les pays les moins avancés (PMA), 36 des pays en développement et 10 des pays industrialisés. Pour les deux années à venir, on s'attend à un taux de crois-

sance de 40 nouvelles connexions par année. Le GDCnet est fourni gratuitement aux missions pour les deux années à venir. En décembre 2002, c'est-à-dire à l'échéance de la phase de mise en œuvre, le GDCnet doit être remis à ses utilisateurs, les missions et organisations internationales de Genève; les économies réalisées grâce à l'utilisation du GDCnet pour tous les besoins de connexion sont censés couvrir les frais d'exploitation du système.

Le groupe d'utilisateurs de systèmes d'information de la Communauté diplomatique (ISUG) a joué un rôle déterminant pour encourager les participations au projet du GDCnet et l'harmonisation des activités correspondantes par les organisations internationales. Son président, M. Luis Gallegos Chiriboga, ambassadeur et représentant permanent de l'Équateur, a servi de guide et d'animateur du projet.

L'OMPI a participé au projet du GDCnet dès le départ en fournissant une formation, des terminaux d'ordinateur, des connexions à l'Internet et du personnel. À une moindre échelle, le concept du réseau GDCnet est comparable à celui du WIPONET.

L'enthousiasme et la participation de toutes les institutions de l'ONU et des missions permanentes établies à Genève sont jugées vitales pour la mise en œuvre avec succès du GDCnet et pour garantir sa pérennité. Le réseau GDCnet est une base solide pour la mise au point, à terme, de méthodes de travail électroniques à faible coût. Pour de plus amples renseignements, on peut consulter le site <http://www.itu.int/gdcnet>.

L'OMPI renouvelle son soutien au Festival de la Bâtie

Pour la deuxième année consécutive, l'OMPI apporte son soutien à un important festival local d'art et de culture, le Festival de la Bâtie, dans le cadre de son engagement à promouvoir et à encourager les arts et les artistes.

Le Festival se déroulera du 1^{er} au 17 septembre à Genève et dans certaines villes de France voisine. L'interaction créative entre la musique traditionnelle et la musique contemporaine constituera l'un des thèmes du festival cette année. Ce thème fait écho à un domaine d'intérêt récent pour l'OMPI, qui est l'étude du lien existant entre le système actuel de propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels et les expressions du folklore, y compris la musique traditionnelle. Cette année, le Festival de la Bâtie proposera notamment un spectacle de joueurs de gamelan traditionnel venant de l'île indonésienne de Bali.

Dans le cadre du programme du festival, l'OMPI organisera une table ronde publique consacrée aux aspects de propriété intellectuelle qui découlent de l'interaction croissante entre les musiciens et compositeurs traditionnels et contemporains dans le monde entier. Des spécialistes du droit d'auteur, des musiciens et des compositeurs, ainsi que des journalistes et des membres du public participeront au débat. Cette table ronde se tiendra au siège de l'OMPI le 5 septembre à partir de 19 heures. Elle sera précédée d'un spectacle de danse balinaise.

Depuis 20 ans, le Festival de la Bâtie accueille des artistes du monde entier, dont les prestations

contemporaines touchent au domaine du théâtre, du rock, du jazz, de la musique électronique, de la danse, de la littérature et des arts visuels. L'an dernier, le festival a attiré plus de 65 000 personnes.

En s'associant au festival, l'OMPI adresse aux artistes du monde entier un important message de soutien tout en faisant comprendre au grand public combien il importe de renforcer le respect des droits de propriété intellectuelle des artistes. "Le message principal que nous souhaitons faire passer pendant le Festival de la Bâtie", a déclaré M. Kamil Idris, directeur général de l'OMPI, "est que le respect des œuvres créées par les artistes nous permet d'avoir accès à une musique, à un art, à des films et à une littérature de meilleure qualité. La vie de chacun s'en trouve ainsi enrichie."

Durant le festival, l'OMPI utilisera comme slogan "Soutenons les artistes et leurs droits" et, grâce à son parrainage, l'Organisation aura l'occasion de sensibiliser davantage le public aux droits en question, en particulier au droit d'auteur. Le droit d'auteur recouvre les droits des créateurs d'œuvres littéraires et artistiques telles que romans, poèmes, pièces de théâtre, programmes d'ordinateur, films, compositions musicales, peintures, dessins, sculptures, œuvres d'architecture, de même que les interprétations ou exécutions des acteurs, chanteurs, danseurs, musiciens et autres catégories d'art du spectacle.



Livres

Un livre met en lumière les avantages socio-économiques de la protection de la propriété intellectuelle



M. Shahid Alikhan

L'OMPI a publié un livre intitulé "Socio-Economic Benefits of Intellectual Property Protection in Developing Countries" qui expose les principes directeurs sur lesquels repose la valeur économique d'un régime efficace de protection et d'application des droits de propriété intellectuelle. L'auteur, M. Shahid Alikhan, est un éminent spécialiste indien de la propriété intellectuelle et ancien vice-directeur général de l'OMPI.



Cette nouvelle publication présente un panorama complet des questions touchant l'incidence des droits de propriété intellectuelle sur divers aspects du progrès humain. Il cherche à clarifier le rôle de la propriété intellectuelle comme stimulant du développement social, culturel, technologique et économique et précise son importance pour l'industrie, le commerce et l'ensemble du public. L'ouvrage souligne combien il est important de moderniser et de renforcer les systèmes de propriété intellectuelle et précise que ces systèmes sont une composante essentielle de tout effort visant à créer l'environnement nécessaire pour favoriser un développement économique fondé sur le savoir et la technologie.

"Au XXI^e siècle, la croissance économique des pays en développement, comme celle des pays industrialisés, dépendra de la compétitivité de leur économie, de leur industrie et de leur commerce à l'échelle internationale", écrit M. Alikhan. "Cette compétitivité internationale elle-même sera fonction d'un progrès technologique fondé sur le savoir, lequel ne saurait être obtenu sans un système national d'innovation fondé sur un sys-

tème de propriété intellectuelle solide, moderne et bien appliqué."

L'auteur recommande que les gouvernements des pays en développement se dotent d'organes interministériels pour élaborer des politiques nationales de propriété intellectuelle et suivre l'évolution, sur les plans tant national qu'international, de ce secteur très important d'un point de vue économique. En outre, l'ouvrage invite instamment les gouvernements à lancer de vastes campagnes de sensibilisation du public afin de faire mieux connaître les avantages du système de propriété intellectuelle à la fois pour les économies nationales et pour l'enrichissement social et culturel.

L'auteur recommande également aux institutions spécialisées des Nations Unies d'intensifier leurs programmes d'assistance technique pour aider les économies en développement à renforcer leurs capacités. M. Alikhan émet par ailleurs l'avis que l'industrie et le commerce devraient encourager l'innovation et l'invention en créant des incitations et en investissant dans l'établissement de liens interactifs avec des instituts de recherche et de développement.

Calendrier des réunions

“Les pays en développement devraient, dans leur quête et leur processus de développement socio-économique, utiliser le système de propriété intellectuelle, comme l’ont fait et le font encore un certain nombre d’autres pays, pour soutenir et viser constamment une croissance fondée sur la technologie”, conclut l’auteur. “À l’évidence, l’évolution future dépend, pour les marchés nationaux et les marchés d’exportation, d’une compétitivité internationale basée sur la qualité. Or, la compétitivité du secteur industriel et commercial est éminemment tributaire de l’existence, au niveau national, d’un système de propriété intellectuelle efficace, solide et rentable.”

Cet ouvrage, qui aborde d’autres thèmes tels que la protection du folklore, des savoirs traditionnels, de la biodiversité et de la biotechnologie, ainsi que des questions relatives au commerce électronique peut être commandé à la Section de la commercialisation et de la diffusion ou à la librairie électronique (pour plus d’information, voir page 19).

10 - 14 juillet (Genève)

Comité permanent des techniques de l’information (SCIT) (cinquième session plénière)

Le comité examinera, entre autres, des méthodes de gestion de projets à mettre en œuvre par l’OMPI et des mécanismes de planification pour le plan d’exécution du plan stratégique concernant les techniques de l’information. (Pendant la même semaine se tiendra une réunion consultative informelle concernant le PCT, pour traiter du dépôt électronique des demandes internationales PCT.)

Invitations : En qualité de membres, les États membres de l’OMPI et certaines organisations; en qualité d’observateurs, d’autres États et certaines organisations.

11 - 15 septembre (Genève)

Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) (cinquième session)

Le comité poursuivra ses travaux sur la base des résultats obtenus à sa quatrième session (27 - 31 mars 1999).

Invitations : En qualité de membres, les États membres de l’OMPI ou de l’Union de Paris, et la Communauté européenne; en qualité d’observateurs, d’autres États et certaines organisations.

20 - 22 septembre (Genève)

Comité du programme et budget

Le Comité examinera des questions de politique générale concernant l’excédent budgétaire, les fonds de réserve spéciaux et d’autres questions connexes, et présentera à ce sujet des recommandations aux assemblées des États membres de l’OMPI.

Invitations : En qualité de membres, les États membres du Comité du programme et budget; en qualité d’observateurs, d’autres États membres de l’OMPI.

25 septembre - 3 octobre (Genève)

Assemblées des États membres de l’OMPI (trente-cinquième série de réunions)

Certaines des assemblées se réuniront en session extraordinaire, d’autres organes concernés en session ordinaire.

Invitations : En qualité de membres ou d’observateurs (selon l’assemblée considérée), les États membres de l’OMPI; en qualité d’observateurs, d’autres États et certaines organisations.

2 - 13 octobre (Genève)**Comité d'experts de l'Union de Nice (Union particulière pour la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques) (dix-huitième session)**

Le comité d'experts examinera des propositions de modification de la septième édition de la classification internationale des produits et des services (classification de Nice) en vue de l'entrée en vigueur de la huitième édition le 1^{er} janvier 2002.

Invitations : Les États membres de l'Union de Nice et, en qualité d'observateurs, les États membres de l'Union de Paris qui ne sont pas membres de l'Union de Nice, l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle, le Bureau Benelux des marques et l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques et dessins et modèles).

9 - 13 octobre (Genève)**Groupe de travail sur la modification du règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au Protocole relatif à cet Arrangement (première session)**

Le groupe de travail sera saisi de propositions visant la modification du règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au Protocole relatif à cet Arrangement compte tenu de l'expérience acquise dans la mise en œuvre de ces instruments et sera appelé à préparer des recommandations à soumettre pour examen à une session future de l'Assemblée de l'Union de Madrid.

Invitations : En qualité de membres, les membres de l'Union de Madrid; en qualité d'observateurs, les États membres de l'Union de Paris qui ne sont pas membres de l'Union de Madrid et certaines organisations.

6 - 7 novembre (Genève)**Conférence sur les incidences de la technologie sur le règlement des litiges internationaux**

Cette conférence est copatronnée par la London Court of International Arbitration (LCIA), la section de règlement des litiges de l'Association des avocats américains (ABA) et des tribunaux singapouriens. La conférence examinera des modèles de commerce électronique, des questions techniques et juridiques entourant le commerce électronique, le règlement des litiges en ligne et les outils technologiques d'aide au règlement des litiges tels que les services de transcription en temps réel.

Invitations : Des représentants du secteur public et du secteur privé compétents dans le domaine du règlement extra-judiciaire des litiges, moyennant le paiement d'un droit d'inscription.

6 - 14 novembre (Genève)**Comité permanent du droit des brevets (quatrième session)**

Le comité poursuivra ses travaux concernant l'harmonisation et d'autres questions relatives au droit des brevets.
Invitations : En qualité de membres, les États membres de l'OMPI ou de l'Union de Paris; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

7 - 20 décembre (Genève)**Conférence diplomatique sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles**

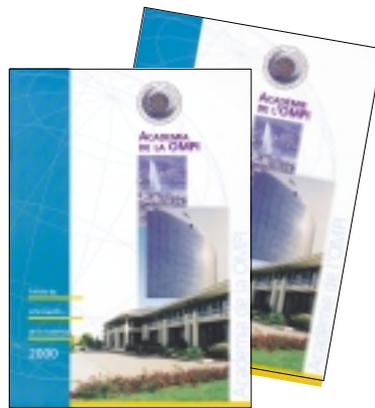
La conférence diplomatique négociera, en vue de son adoption, un instrument international sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles.

Invitations : Les États membres de l'OMPI, la Communauté européenne et, en qualité d'observateurs, les États membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de l'OMPI et certaines organisations. ■

Publications

L'OMPI a fait paraître les nouvelles publications suivantes :

- *Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et Règlement d'exécution du PCT, édition janvier 2000* (anglais) n° 274(E), 18 francs suisses
- *Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) : Informations générales, édition 2000* (Anglais) n° 400(E), gratuit
- *Rapport annuel de l'OMPI 1999* (Anglais) n° 441(E), gratuit
- *Socio-Economic Benefits of Intellectual Property Protection in Developing Countries* (anglais) n° 454(E), 30 francs suisses
- *Brochure d'information de l'Académie de l'OMPI 2000* (anglais) n° 466(E), (français) n° 466(F), (espagnol) n° 466(S), gratuit
- *Les traités Internet de l'OMPI* (arabe) n° L450IN/A, (chinois) n° L450IN/C, (russe) n° L450IN/R, (espagnol) n° L450IN/S, gratuit



Les publications de l'OMPI peuvent être obtenues auprès de la Section de la commercialisation et de la diffusion :

OMPI
34, chemin des Colombettes
C.P. 18
CH-1211 Genève 20, Suisse

Téléphone : 41 22 338 91 11
Télécopieur : 41 22 740 18 12
Adresse électronique :
publications.mail@wipo.int

Vous pouvez aussi les commander en ligne : www.wipo.int/ebookshop

Les commandes doivent contenir les indications suivantes : a) code numérique ou alphabétique de la publication souhaitée, langue (A pour l'arabe, E pour l'anglais, F pour le français, S pour l'espagnol), nombre d'exemplaires; b) adresse postale complète du destinataire; c) mode d'acheminement (voie de surface ou voie aérienne). Les prix indiqués ne comprennent pas les frais d'acheminement par voie de surface.

Les virements bancaires doivent être effectués au compte de l'OMPI n° 487080-81 auprès du Crédit suisse, 1211 Genève 70, Suisse.

La revue de l'OMPI est publiée tous les mois par le Bureau de la communication mondiale et des relations publiques de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Ce n'est pas un document officiel et les vues exprimées dans les différents articles ne sont pas nécessairement celles de l'OMPI.

La revue est distribuée gratuitement.

Si vous souhaitez en recevoir des exemplaires, veuillez vous adresser à :

Administrateur aux publications

OMPI
34, chemin des Colombettes
C.P.18
CH-1211 Genève 20, Suisse
Téléphone: 41 22 338 91 11
Télécopieur : 41 22 733 54 28
Adresse électronique :
Wipo.mail@wipo.int

Si vous avez des commentaires à formuler ou des questions à poser, veuillez vous adresser à :

M. le rédacteur en chef
Revue de l'OMPI
(à l'adresse ci-contre)

© 1999 Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
Tous droits de reproduction réservés. Les articles de la Revue peuvent être reproduits à des fins didactiques. En revanche, aucun extrait ne peut être reproduit à des fins commerciales sans le consentement exprès, donné par écrit, du Bureau de la communication mondiale et des relations publiques, Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, B.P. 18, CH-1211 Genève 20, Suisse